



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
✉ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2020 / 2021

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U15 (JOUEURS NES EN 2006)
« TOUR SECTEUR »

LIEU : CHAULNES

SURFACE : pelouse naturelle

DATE : Mercredi 23 septembre 2020 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : 14H

AS PAYS NESLOIS	<i>DUBOIS Maël (DC/LD) – FORMENTIN Maxence (DC/MDEF) – DALONGEVILLE Louis (DC/LD) – DOYER Gauthier (MD/ATT) – FOUCQUE Lévi (ATT/MD) – LAMAIRE Justin (MOFF/MDEF) – WAYMEL Pierre (LG/MG) – ROUSSEL Quentin (MDEF/DC) – TABITOURAT Erwan (MOFF/MDEF) – <u>FEUTREZ Romain (GB)</u>.</i>
US SAILLY SAILLISEL	<i>MARCHANDISE Gabriel (ATTA)</i>
AAE CHAULNES	<i>BEKAERT Hugo (MDEF) – CANIVET Antoine (DEF) – BOUTHIER Eyan (DEF) – BOUTIER Kyllian (ATT) – CARON Dany (ATT) – GUILBAULT Mathis (DEF).</i>
CAFC PERONNE	<i>WAUTERS Nathan (MDEF/MOFF) – PAUX François-Marie (DC/MDEF) – <u>LESAFFRE Victor (GB)</u> – INSSI Chahid (DC/MDEF) – DUFRETEL Nolan (MOFF/MG) – FOURNIER FURLIN Erwan (MDEF/LD).</i>
ALBERT USOAAS	<i><u>BRIDEL Théo (GB)</u> – BEDFORT MENEY Scott (DC/LD) – CONSILLE Antoine (MOFF) – DUMONT Hugo (MG) – DUPLAN Grégoire (ATTD/ATTG) – GUILBERT Florent (MD/ATTA) – MAILLARD Paul (MDEF) – MAILLARD Victor (MOFF/ATTA) – MARECHAL Yannis (LG/DC) – VANHOUCHE Hugo (MDEF) – WALLET Matthis (ATTA) – ALLART Antoine (DC/LD)</i>
ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS)	
ENCADREMENT	<i>BRAILLY Jérôme – DUPUIS Florent – CORDE Romain – CUISSET Loïc – JANSSEN Julien – GAUSSUIN Cyrille – ZONARD Loïc – CAILLAUX Garry – BEL Pierre.</i>

RAPPEL DES POSTES :

- GB (gardien de but).
- LD (Défenseur latéral droit) - LG (défenseur latéral gauche) - DC (défenseur central).
- MDEF (milieu défensif) - MOFF (milieu offensif) - MD (milieu droit) - MG (milieu gauche).
- ATTA (attaquant axial) - ATTD (attaquant droit) - ATTG (attaquant gauche).

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	